

PDGB construit pour durer

Rares sont les cabinets français qui survivent à leurs fondateurs. PDGB entend être de ceux-là en renforçant ses équipes existantes et en améliorant sa visibilité à l'international.



Hélène Lebon, Nicola Kömpf et Thibaut Caharel, les trois nouveaux associés du cabinet.

Fin 2011, PDGB est intervenu sur une acquisition transfrontalière (encore confidentielle et dont la composante principale était française) portant sur plus de 1,3 milliard d'euros. Pour cela, le cabinet a mobilisé une équipe pluridisciplinaire de treize personnes. Ce dossier est à la fois un aboutissement et un commencement. Fier de l'expertise de ses avocats sur un deal de très haut niveau, PDGB veut clairement donner à ses équipes les moyens de se positionner davantage sur les transactions internationales. Renforcer les pratiques existantes dans une démarche full service est bien sûr un objectif prioritaire pour le cabinet. Un autre enjeu se situe à l'international où le cabinet veut accroître sa visibilité. Grâce à la présence de nombreux avocats bénéficiant d'une forte expérience à l'international et/ou inscrits dans divers autres barreaux européens ou américains, le cabinet réalise déjà plus de 20 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Les dossiers se répartissent entre l'inter-

vention sur des opérations en France menées par des clients étrangers et l'accompagnement des clients français et internationaux dans leurs investissements hors de nos frontières. Pour cela, le réseau TerraLex auquel appartient le cabinet est un atout fondamental. C'est d'ailleurs grâce à lui que le cabinet a pu se positionner sur l'important deal de la fin de l'année 2011. TerraLex est un réseau très actif qui compte environ 160 cabinets d'avocats d'affaires indépendants dans plus de cent pays différents. Roy Arakélian, Christian Roth et Alexandre de Gouyon Matignon sont particulièrement attentifs au développement des contacts du cabinet au sein du réseau.

Pour Xavier Hugon, managing partner, « *le développement de notre activité à l'international passe nécessairement par une croissance de nos effectifs. Pour nous positionner sur d'importants dossiers à l'international, nous devons rapidement atteindre un total de 80 ou 90 avocats afin de pouvoir mobiliser une équipe pluridisciplinaire rapidement et efficacement.* »

2011 : le renforcement des pratiques

L'ambition de PDGB passe donc par un renforcement de ses pratiques. Pour cela, le cabinet a accueilli trois nouveaux associés cette année. Nicola Kömpf, avocate aux barreaux de Paris et Berlin, accompagne et conseille des entreprises françaises

et allemandes dans leurs opérations sur le marché franco-allemand. Déjà tournée vers l'international chez Bernard Hertz Béjot, elle intervient particulièrement en droit des sociétés et M&A. Elle intègre l'équipe de PDGB en juin 2011 avec deux collaboratrices et renforce le département franco-allemand animé depuis 2005 par Christian Roth et Hans Messmer. Cette équipe conseille des clients germanophones en droit des affaires français en général (conseil et contentieux) et des clients français en droit des affaires allemand, y compris droit des sociétés et droit du travail. Autre renfort de taille à la même époque, celui d'Hélène Lebon au sein du département IP/IT qui permet au cabinet de se doter d'une branche dédiée à la protection des données personnelles et à la conformité réglementaire. Spécialisée en droit des nouvelles technologies, elle a fait ses armes auprès des leaders du secteur, au sein du cabinet Alain Bensoussan avant de rejoindre Bird & Bird où elle exerçait en qualité d'of counsel. Elle est accompagnée de sa collaboratrice, Claire Romac. Le département travaille en parfaite synergie avec les autres pôles du cabinet et dispense ses conseils à des entreprises de premier plan dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Xavier Hugon se réjouit d'une arrivée « *qui va renforcer encore la relation avec les clients du cabinet* ». Enfin, le département sociétés, M&A et private equity a été renforcé tout

récemment avec l'arrivée de Thibaut Caharel. Précédemment chez De Pardieu Brocas Maffei, il intervient depuis une dizaine d'années auprès de fonds d'investissement et de managers dans le cadre d'opérations de LBO, de capital-développement et de cessions. Thibaut Caharel est donc devenu, après Raymond Pouget, Roy Arakélian et Christophe Vannoote, le quatrième associé du département corporate. Depuis la création du cabinet, celui-ci a toujours été – avec le département fiscal – très actif tant sur les transactions de private equity que les opérations corporate plus traditionnelles.

En outre, ces recrutements mettent en évidence la sérénité d'un cabinet déterminé à rebondir quelques mois après le départ de deux associés. Renforcé dans son pôle franco-allemand et en private equity, consolidé en droit des nouvelles technologies, PDGB entend désormais développer son département fiscal qui, depuis la fondation du cabinet, a toujours été l'une de ses pratiques reconnues.

Sur la durée

Dès sa création en 1985, le cabinet PDGB s'est construit pour durer. Les quatre fondateurs, Raymond Pouget, Roland Delfaud, Alain Garnier et Gérard Bachasson, tous issus du Bureau Francis Lefebvre,

décident de fonder leur propre cabinet pour donner une réponse complémentaire et de proximité à leurs clients. Les associés ont en effet chacun leur spécialité, dans la fiscalité directe, la fiscalité indirecte, le droit des sociétés et le droit des contrats. Les bases sont solides. Pour leur cabinet, ils voient loin et substituent rapidement à leurs noms leurs initiales. Ils créent une marque, avec pour objectif premier : grandir. Sous le nom PDGB, de nouveaux associés s'intègrent et s'identifient aisément au cabinet. La structure se développe d'abord par cooptations. Xavier Hugon par exemple, arrivé en 1987 aux côtés de Gérard Bachasson, sera porté au rang d'associé en janvier 1992. Le même chemin a été emprunté par Thierry Jestin. Mais conscients que le chemin vers l'association est aussi long que difficile, les associés ont créé il y a deux ans le statut d'associé en industrie.

Devenu un passage obligé, il permet au jeune associé rattaché à un associé en equity de développer sa clientèle et de gagner en indépendance sur une période de trois à cinq ans avant d'atteindre le stade de l'associé en equity. La dernière cooptation en date : Bertrand Jardel, en début d'année 2011, au sein du département contrats et contentieux. Le cabinet a ainsi atteint aujourd'hui

Devenir pleinement full service est un objectif prioritaire à portée de main. Tout l'enjeu se situe à l'international



Xavier Hugon, managing partner.

Carte d'identité du cabinet

Date de création : 1985

Nombre d'associés : 18

Nombre total d'avocats : 50

Managing partner : Xavier Hugon

Réseau : TerraLex

un équilibre entre la croissance interne et les recrutements externes.

Des valeurs partagées

Les valeurs du cabinet sont celles partagées par les fondateurs dès leur association, avant tout celles d'humanité et de spécialisation. Le cabinet attache une importance particulière à la solidarité entre les avocats. Cela passe par un mode de rémunération qui tient compte de l'évaluation de la performance des associés mais qui intègre également un certain nombre de facteurs de pondération voire de mutualisation. L'institution de l'associé en industrie y participe également puisqu'il crée une relation privilégiée entre deux associés, incitant au développement de leur activité. Le cabinet évolue autour de pôles d'excellence (cf. tableau ci-dessous), favorisant ainsi le travail en équipe tout en poussant à l'émulation. L'organisation est suffisamment structurée pour valoriser les performances et assez souple pour permettre d'acquérir une autonomie professionnelle.

Le respect de ces valeurs transmises depuis plus de vingt-cinq ans a permis la constitution d'une firme indépendante. Avec un chiffre d'affaires 2011 de plus de onze millions d'euros pour une cinquantaine d'avocats, c'est assurément chose faite.

Le défi auquel fait face à présent le cabinet est celui lié à la croissance et au développement notamment à l'international. Pour PDGB, l'année 2012 sera donc celle de la continuité dans le mouvement. ■

Tableau des pratiques

Les pôles contentieux, fiscal et sociétés de PDGB sont les matières phares du cabinet qui offre à présent ses services sur tous les pans du droit des affaires.

Départements	Associés	Nombre de collaborateurs
Sociétés, M&A et private equity	Raymond Pouget, Christophe Vannoote, Roy Arakélian, Thibaut Caharel	6
Contrats, contentieux et arbitrage	Gérald Bachasson, Xavier Hugon, Frédéric Dereux, Bertrand Jardel	6
Fiscal	Christian Bur, Thierry Jestin	5
Travail et protection sociale	Denis Agrancier, Patricia Talimi	4
Immobilier/construction	Alexandre de Gouyon Maignon	2
Propriété intellectuelle, NTIC et médias	Benjamin Jacob, Hélène Lebon	2
Pôle franco-allemand	Christian Roth, Nicola Kömpf, Hans Messmer	7